

09 déc 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 décembre 2005](#)

Avenir de la Monnaie Royale de Belgique

Transformation de la MRB en une société anonyme de droit public

Transformation de la MRB en une société anonyme de droit public

Pour rappel, le 23 décembre 2004, le Conseil des Ministres avait chargé le Ministre des Finances de préparer la transformation de la Monnaie Royale de Belgique (MRB), entreprise d'Etat, en une MRB Société anonyme de Droit public (SADP). Les mesures nécessaires pour préparer un apport en capital de l'Etat dans la SADP devaient également être envisagées. La transformation nécessitait également la mise à jour des comptes de la MRB. Ce vendredi 9 décembre, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, d'effectuer un plan d'entreprise par la MRB avec l'implication active d'un consultant extérieur. Ce plan est nécessaire pour envisager une prise de participation de la BNB et, de manière plus large, pour déterminer les perspectives de viabilité de la MRB SADP. La MRB SADP aura une comptabilité séparée pour les activités commerciales et non commerciales et elle gardera une unité juridique. Le personnel actuel gardera son statut (comme pour la Loterie Nationale).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>